

ARRÊTÉ

modificatif relatif à la composition de la commission de suivi de site de la société BASF France située sur la commune de Breuil-le-Sec (60840)

La Préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 125-2-1, R 125-5 et R 125-8 à R 125-8-5 ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de la société BASF France située sur la commune de Breuil-le-Sec (60840) en date du 07 mars 2022 ;

VU l'arrêté modifiant l'arrêté portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de la société BASF France située sur la commune de Breuil-le-Sec (60840) en date du 30 mars 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 février 2023 portant délégation de signature à Mme Noura KIHAL-FLÉGEAU, sous-préfète de Clermont ;

VU le courriel en date du 24 mars 2023 de la société BASF France demandant la modification du nom du directeur de site dans le collège exploitants de l'installation classée ;

VU le courriel en date du 15 mai 2023 de la société Flint Group désignant ses membres titulaires et suppléants au titre des collèges « exploitants » et « salariés » de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la CSS afin de prendre en compte les modifications intervenues au sein des collèges « exploitants » et « salariés » ;

SUR proposition de la sous-préfète de Clermont ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté du 30 mars 2023 susvisé est abrogé.

Article 2 : l'arrêté du 07 mars 2022 susvisé est modifié comme suit :

Collège exploitants de l'installation classée :

- M. Joël WAJSMAN, directeur de site de la société BASF ou M. Olivier CATTEZ, directeur adjoint, son suppléant
- Mme Anne SCHAAL, responsable HSE de la société BASF ou Mme Séverine RAMOS, responsable sûreté et situations d'urgence, sa suppléante
- M. Bruno DHAUSSY, directeur industriel de la société FLINT Group ou Mme Catherine LE CHEVANTON, responsable QHSE, sa suppléante

Collège salariés de l'installation classée :

- M. Philippe DECAUDAIN, représentant des salariés de la société BASF ou M. Eddy LEGER, son suppléant
- M. Jean-Luc ORY, représentant des salariés de la société BASF ou M. François BERTIN, son suppléant
- M. Thierry SINNAEVE, représentant des salariés de la société FLINT Group ou Mme Laurence KETELS, sa suppléante.

Article 2 : La suite de l'arrêté du 07 mars 2022 reste inchangée.

Article 3 : La sous-préfète de Clermont est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Oise et dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Fait à Clermont, le 16 JUIN 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de l'arrondissement de Clermont,

Noura KIHAL-FLÉGEAU